

**AVIS FINANCIER**

À compter du 9 juin 2011, une modification intervient sur le FCP Ecureuil Expansion.

Avis aux détenteurs des parts du Fonds Commun de Placement Ecureuil Expansion (part C : FR0010057083) géré par Natixis Asset Management, société de gestion de Natixis.

Nous informons les porteurs de parts du FCP Ecureuil Expansion que Natixis Asset Management supprime le montant minimum de la première souscription de 10 000 euros de la part C.

Ce seuil d'investissement minimum sur la part C, destinée à tous les souscripteurs, est supprimé afin de faciliter l'accès à l'investissement sur le FCP Ecureuil Expansion.

Cette modification a été agréée par l'Autorité des marchés financiers le 27 mai 2011 et interviendra le 9 juin 2011.

Les Prospectus complets des FCP décrivant l'ensemble des caractéristiques sont disponibles :

- au siège social de Natixis Asset Management : Immeuble Grand Seine, Direction Service Clients, 21 quai d'Austerlitz, 75634 Paris Cedex 13.
- ou par mail à l'adresse suivante : [nam-service-clients@am.natixis.com](mailto:nam-service-clients@am.natixis.com).

Il vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur demande écrite.